

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Total Clean

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

<i>Marque commerciale:</i>	Total Clean
<i>Autres noms / Synonymes:</i>	PROFESSIONAL CLEANING SYSTEM
<i>N° de produit:</i>	25301; 25312

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<i>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:</i>	Produit cosmétique, Produit de nettoyage Réservé aux utilisateurs professionnels.
<i>Utilisations déconseillées :</i>	Aucune connue.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<i>Nom et adresse de l'entreprise:</i>	<b>VEIDEC BV</b> Markstraat 67 1745 Opwijk België/Belgique +32 52 35 52 82 +32 52 35 05 02 www.veidec.be
<i>Distributeur:</i>	<b>VEIDEC BV</b> Markstraat 67 1745 Opwijk België/Belgique +32 52 35 52 82 +32 52 35 05 02 www.veidec.be
<i>Personne à contacter:</i>	Nina Mandahl
<i>Courriel:</i>	nina.mandahl@veidec.se
<i>révision:</i>	28/09/2023
<i>Version de la fiche de données de sécurité:</i>	5.0

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)  
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

*Pictogramme(s) de danger:* Sans objet.

<i>Mention d'avertissement:</i>	Sans objet.
<i>Mention(s) de danger:</i>	Sans objet.
<i>Conseil(s) de prudence:</i>	
<i>Générales:</i>	-
<i>Précautions:</i>	-
<i>Intervention:</i>	-
<i>Stockage:</i>	-
<i>Élimination:</i>	-
<i>Contient:</i>	Aucune connue.
<i>Autre étiquetage:</i>	Sans objet.

### 2.3. Autres dangers

<i>Autre:</i>	<p>Les produits cosmétiques sont exemptés de règles de classification, mais doivent être conformes à la législation sur les cosmétiques.</p> <p>Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.</p> <p>Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.</p>
---------------	--

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
3-methoxy-3-methylbutan-1-ol	N° CAS: 56539-66-3 N° CE: 260-252-4 REACH: 01-2119976333-33 N° index:	≤ 5 %	Eye Irrit. 2, H319	
Ethanol	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 REACH: 01-2119457610-43 N° index: 603-002-00-5	≤ 5 %	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 50,00 %)	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

### Autres informations

-

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

*Généralités:*

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

*Inhalation:*

En cas de gêne : sortez la personne à l'air frais.

*Contact cutané:*

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

*Contact visuel:*

En cas d'irritation oculaire: Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse.

*Ingestion:*

Boire beaucoup d'eau. En cas de malaise: contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande.

*Brûlure:*

Sans objet.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Pas d'exigences particulières.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :  
CO/CO2

### 5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.  
Les zones contaminées peuvent être glissantes.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non pertinent.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le produit répandu.

Pas d'exigences particulières.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Non pertinent.

# RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Non pertinent.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Les compatibilités en matière de conditionnement:* A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

*Température de stockage:* Sec, frais et bien ventilé

*Matières incompatibles:* Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non pertinent.

# RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

Ethanol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 1907

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 1000

Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques (L'AR du mai 2021).

### DNEL

Non pertinent.

### PNEC

Non pertinent.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

*Précautions générales:* Pas d'exigences particulières.

*Scénarios d'exposition:* Non pertinent.

*Limite d'exposition:* Non pertinent.

*Mesures techniques:* Pas d'exigences particulières.

*Mesures d'hygiène:* Se laver les mains après utilisation.

Non pertinent.

*Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:* Non pertinent.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

*Généralités:*

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

*Équipements respiratoires:*

Type	Classe	Couleur	Normes	
Pas d'exigences particulières				

*Protection de la peau:*

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Pas d'exigences particulières	-	-	

*Protection des mains:*

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Pas d'exigences particulières	-	-	-	

*Protection des yeux:*

Type	Normes	
Pas d'exigences particulières.	-	

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

*Etat physique:*

Liquide

*Couleur:*

Incolore

*Odeur / Seuil olfactif (ppm):*

Citron

*pH:*

5 - 5,5

*Densité (g/cm<sup>3</sup>):*

0,95

*Viscosité cinématique:*

Aucune information disponible

*Caractéristiques des particules:*

Sans objet

#### Changement d'état

*Point de fusion/point de congélation (°C):*

0

*Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C):*

Ne s'applique pas aux liquides.

*Point d'ébullition (°C):*

98,8

*Pression de vapeur:*

Aucune information disponible

*Densité de vapeur:*

Aucune information disponible

*Température de décomposition (°C):*

Sans objet

#### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

*Point d'éclair (°C):*

Des résultats négatifs ont été obtenus lors de l'essai de combustion entretenue L.2, troisième partie, section 32 des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses des Nations unies, Manuel d'épreuves et de critères.

<i>Inflammabilité (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	Sans objet
<i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	Sans objet

**Solubilité**

<i>Solubilité dans l'eau:</i>	Très soluble
<i>n-octanol/coefficient d'eau:</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
<i>Solubilité dans la graisse (g/L):</i>	Aucune information disponible

**9.2. Autres informations**

<i>Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100):</i>	Sans objet
<i>COV (g/L):</i>	8
<i>D'autres paramètres physiques et chimiques:</i>	Aucune information disponible.
<i>Capacités oxydantes:</i>	Sans objet

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune connue.

**10.5. Matières incompatibles**

Non pertinent.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucunes dans les conditions normales.

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Effets sur le long terme**

Aucune connue.

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

**Autres informations**

Pas d'exigences particulières.

Non pertinent.

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Tous les composants organiques sont considérés biodégradables.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'environnement.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune connue.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.  
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

**Catalogue Européen de Déchets (CED)**

20 03 01 Déchets municipaux en mélange

**Emballages pollués**

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

Catalogue Européen de Déchets (CED):

15 01 02

Emballages en matières plastiques

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

### Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

*Limites d'utilisation:*

Non pertinent.

*Demandes de formation spécifique:*

Pas d'exigences particulières.

*Protection contre les accidents majeurs - Catégories /*

*Substances dangereuses désignées:*

Sans objet.

*Étiquetage du contenu conformément au règlement  
1223/2009 relatif aux produits cosmétiques  
"Ingrédients":*

AQUA, GLYCERETH-17 COCOATE,  
METHOXYMETHYLBUTANOL, ALCOHOL  
DENAT., PEG-40 HYDROGENATED CASTOR  
OIL, COCAMIDE DEA, LAURETH-7 CITRATE,  
TOCOPHERYL ACETATE, ALOE BARBADENSIS  
LEAF EXTRACT, SIMMONDSIA CHINENSIS  
SEED OIL, GLYCERIN, CITRIC ACID,  
POTASSIUM SORBATE, SODIUM BENZOATE,  
PARFUM

*Autre:*

Sans objet.

*Sources:*

Loi sur le travail du 24-01-1985, mise à jour  
au 31-12-2020.  
Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement  
européen et du Conseil du 30 novembre 2009  
relatif aux produits cosmétiques.  
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la  
Commission du 18 décembre 2014 relative  
aux déchets.  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement  
européen et du Conseil du 16 décembre 2008



relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H225, Liquide et vapeurs très inflammables.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

### Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CE/UE = Communauté européenne

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CED = Catalogue européen des déchets

DNEL = Dose dérivée sans effet

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau

MSDS = Fiche de données de sécurité

NU = Nations Unies

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = Concentration(s) prédite(s) sans effet

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS)

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

UFI = Identifiant unique de formulation

### Autre

Conformément à l'Article 31 de REACH, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Cette fiche de données de sécurité a été créée volontairement afin de fournir des informations pertinentes comme spécifié dans l'Article 33 de REACH.

### Homologué par

Nina Mandahl

### Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche,

voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques. Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.  
Pays-langue : BE-fr